

# L'emploi agricole en chiffres

## Les exploitants

### En Meurthe et Moselle

### 3 070 chefs d'exploitation en 2008

L'agriculture de Meurthe et Moselle ce sont d'abord des femmes et des hommes qui sont les premiers maillons de l'activité agricole sur le territoire.

La Mutualité Sociale Agricole qui gère deux régimes de protection sociale : celui des salariés agricoles et celui des exploitants est l'organisme de référence pour tout ce qui concerne le recensement et l'analyse des actifs en agriculture.

Cette étude est le fruit du partenariat qui a été initié au plan national entre le réseau des Chambres d'Agriculture et celui des caisses de Mutualité Sociale Agricole. Il a été repris localement pour déboucher sur la publication de cette étude qui porte sur les exploitants agricole : un deuxième volet sera consacré aux salariés des exploitations agricoles.

#### Les actifs non salariés

Les chefs d'exploitation représentent 87% du total des actifs non salariés.

Les conjoints collaborateurs représentent 11 % des actifs non salariés.

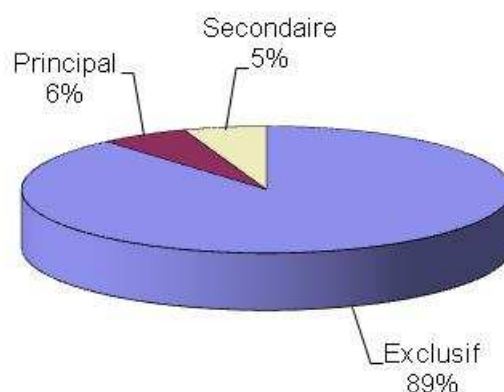
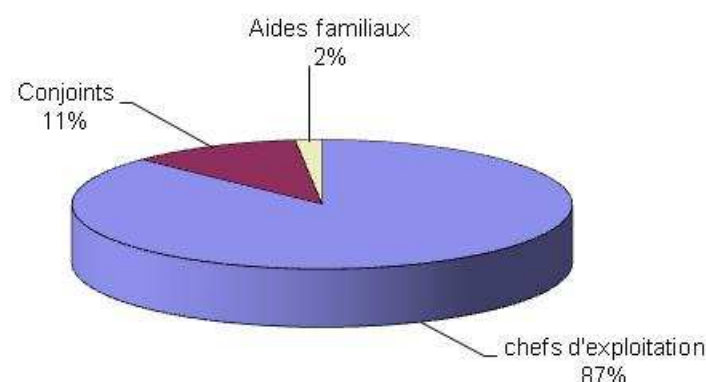
Les 61 autres actifs ont un statut d'aide familial.

#### 95 % des exploitants à titre exclusif ou principal

[ Parmi les chefs d'exploitation couverts par la MSA, 89 % ont le statut de chefs d'exploitation à titre exclusif (86 % au plan national)

En résumé,

- 20% des chefs d'exploitation sont des femmes, soit un chef sur cinq
- 95 % des chefs d'exploitation le sont à titre exclusif ou principal
- 59% des chefs d'exploitation se trouvent dans les exploitations sociétaires
- 3 chefs d'exploitation sur 4 sont concernés par une production d'élevage, soit 77%
- Les chefs d'exploitation sont les plus nombreux au Sud Est du département



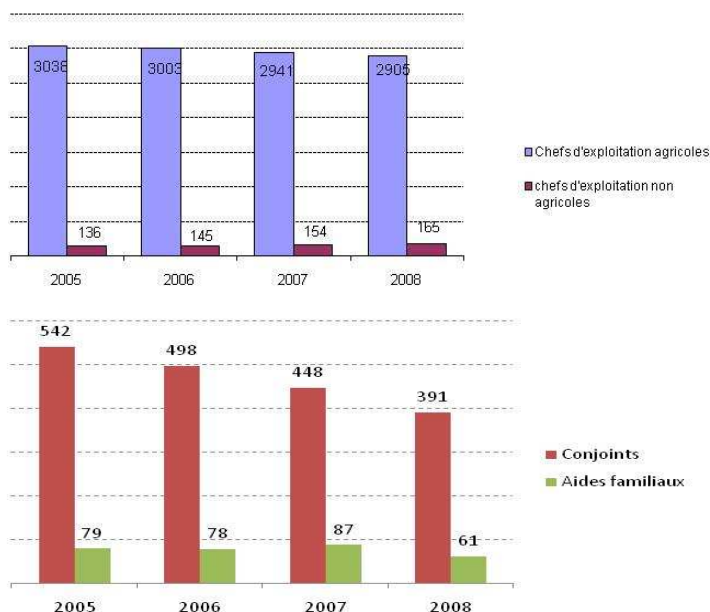
## La diminution des actifs est contenue

La diminution du nombre de chefs d'exploitation se situe à un taux proche de 1 % par an sur les deux dernières années.

Sur une plus longue période, le taux est plutôt plus faible (0.4 % par an) : soit une baisse globale de 3 % sur les 8 dernières années.

Les champs retenus par la MSA et le SCEES étant différents, la comparaison des données MSA/SCEES ne peut pas se faire.

On observe une baisse moyenne de 3 % sur les 4 dernières années.

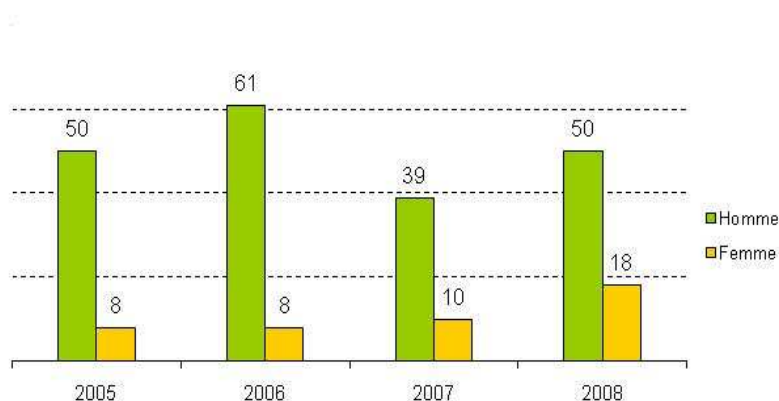


## Des installations de moins de 40 ans en retrait depuis le début de la décennie

Cette diminution du nombre des installations est un phénomène qui concerne l'ensemble du territoire.

En moyenne sur la période, 1 femme s'installe pour 5 hommes. Les femmes représentent 18% des installations de moins de 40 ans.

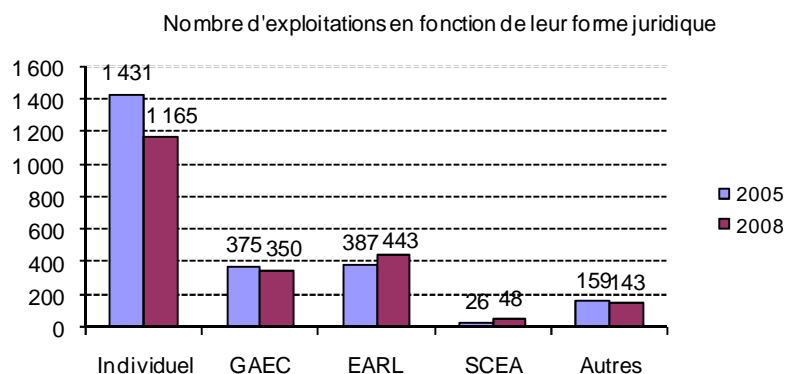
En moyenne annuelle, on compte 61 installations de moins de 40 ans.



## Des exploitations agricoles sous forme sociétaire

La Meurthe et Moselle se singularise par l'importance des formes sociétaires : les chefs d'exploitations individuelles ne représentent plus que 41% de l'effectif total (55 % au plan national).

L'EARL est la forme sociétaire la plus importante, avec 443 exploitations contre 350 pour les GAEC (chiffres 2008).

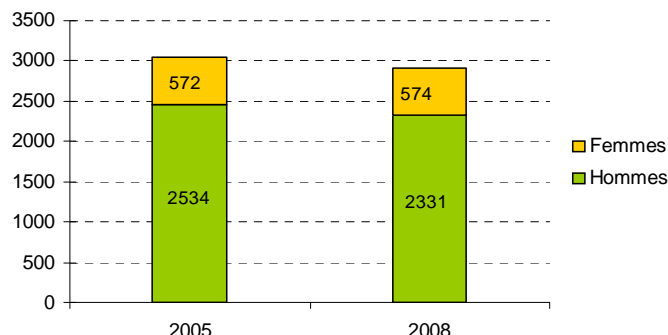


## 2 femmes pour 10 chefs d'exploitation agricoles

20 % des chefs d'exploitation sont des femmes (23 % au plan national)

Les femmes se répartissent principalement dans les systèmes de production majoritaires en Lorraine: polyculture – élevage (39% des femmes), bovin lait (20%), et en céréales (14% des femmes). Elles y sont présentes en même proportion que les hommes, excepté en systèmes céréales.

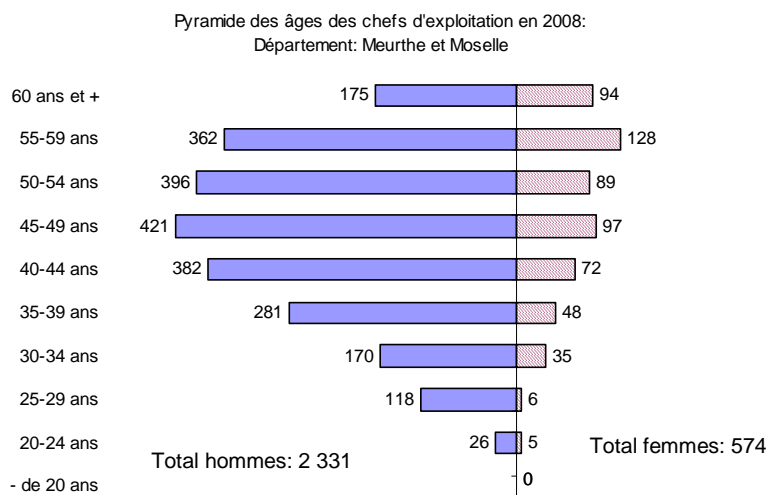
Elles sont plus représentées que les hommes dans les systèmes avec des chevaux, et les élevages de volaille.



## 43 % des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans

L'âge moyen des exploitants, en Meurthe et Moselle comme en France, se situe autour de 46 ans.

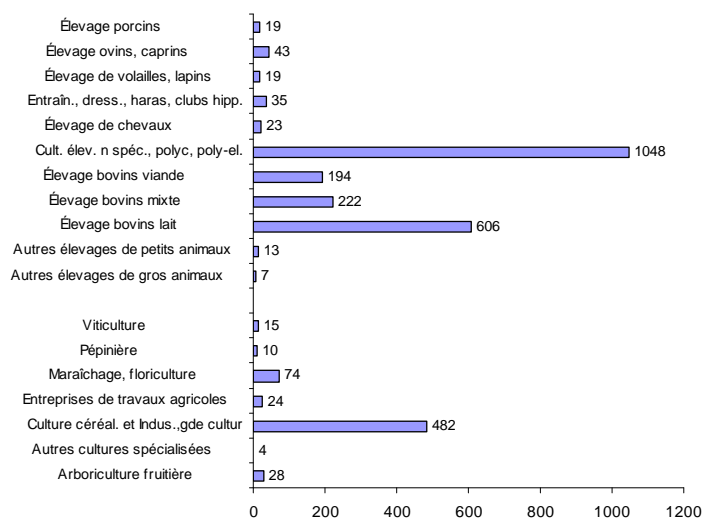
Les femmes chefs d'exploitation sont en moyenne plus âgées : elles sont les plus nombreuses dans la catégorie des 55 et 60 ans.



## 3 chefs d'exploitation sur 4 sont concernés par une production d'élevage

Les chefs d'exploitation de Meurthe et Moselle se répartissent dans 3 principales orientations :

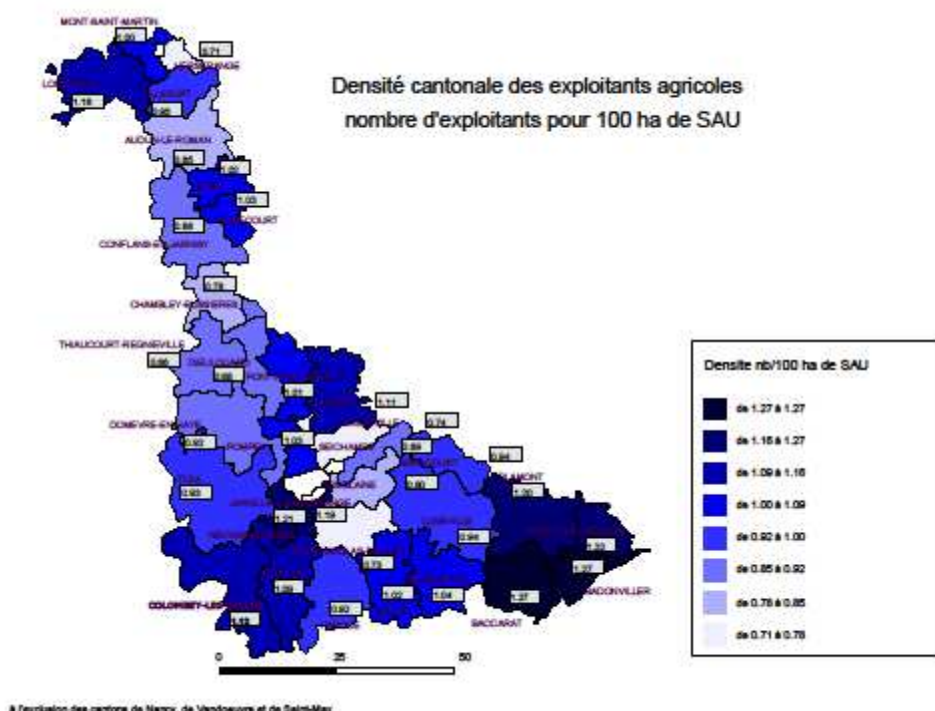
- les systèmes spécialisés en grandes cultures qui représentent 17 % de l'effectif total
- les systèmes laitiers spécialisés qui regroupent près de 21 % de l'effectif
- les systèmes mixtes "polyculture élevage" qui sont les plus nombreux avec 37 % du total.



## Une densité plus importante au Sud Est du département

La plus forte densité des exploitants par cantons se retrouve dans le Lunévillois et également au Sud de Nancy. Cela correspond également à une densité laitière forte sur ces territoires (cantons de Blâmont, Baccarat, Cirey sur Vezeuze et Badonviller).

Le sillon mosellan présente une densité d'exploitants plus faible.



## Méthodologie

Ce document a été réalisé à partir de données fournies et validées par la MSA Lorraine dans le cadre du partenariat national entre l'APCA et la CCMSA.

La Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle a réalisé ce 4 pages à partir de la maquette proposée par l'APCA. Ce document a été harmonisé au niveau régional.

La MSA prend en charge la protection sociale d'un grand nombre d'actifs non salariés comprenant l'agriculture mais aussi les chefs d'entreprise des activités forestières comme le bucheronnage, le débardage, la sylviculture, et également les artisans ruraux, etc.....

L'ensemble des actifs non-salariés de l'agriculture recouvre des catégories d'actifs variées : on y compte les chefs d'exploitation à titre exclusif et pluri-actifs (principaux et secondaires\*), les conjoints collaborateurs et des aides familiaux.

\* L'activité agricole est considérée comme secondaire si l'exploitant occupe un emploi à l'extérieur pour plus de 1200 heures par an et en retire un revenu supérieur à celui de l'activité agricole.

Dans ce document, nous retiendrons les actifs non salariés des activités suivantes : maraîchage et floriculture, arboriculture fruitière, pépinière, cultures céréalières et industrielles, viticulture, autres cultures spécialisées, élevage bovins lait, élevage bovins viande, élevage bovins mixte, élevage ovins et caprins, élevage porcins, élevage de chevaux, autres élevages de gros animaux, élevage de volailles et lapins, autres élevages de petits animaux, entraînement, dressage, haras et clubs hippiques, cultures et élevages non spécialisés, polyculture et poly-élevage, entreprises de travaux agricoles, entreprises de jardins, paysagistes et de reboisement.

Certains cotisants à la MSA cotisent sans droits à prestation en retour. Ce sont les "cotisants solidaires". Leur activité agricole est marginale : leur exploitation est comprise entre 1/8 et 1/2 SMI. Nous ne les avons pas pris en compte dans ce document.